



Voisin fumeur, odeur de cigarette prégante dans notre domicile : Existe-t-il un moyen pour mesurer la dangerosité de ces odeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 8 février 2019

Bonjour,

Nous habitons un appartement et la voisine en dessous de chez nous fume, tous les soirs. Nous sentons énormément l'odeur de la cigarette dans notre salon. Je suis inquiète pour nous et nos 2 enfants.

Existe t-il un moyen de mesurer la dangerosité de ces odeurs ?

Merci d'avance.

C.

Réponse :

La présence de certains composants de la fumée de tabac peut être mesurée, notamment le Monoxyde de Carbone. Cela peut également se faire pour la concentration de particules ultrafines dans l'air afin d'avoir une idée du degré de pollution ambiante.

Comme les particules produites par les cigarettes sont extrêmement fines (de l'ordre de 0,04 à 0,09 µm), il faut utiliser un appareil adapté qui coûte très cher.

L'association disposait de ce type d'appareils et proposait un service de contrôle à domicile dont le coût était très abordable. Ce service n'est plus proposé car la rareté des demandes n'arrivait malheureusement même pas à couvrir les frais annuels obligatoires de révision des appareils.

En dernier recours, pour mesure la dangerosité pour vous-mêmes et vos enfants, il existe des appareils qui permettent à des professionnels de santé (les tabacologues notamment) d'évaluer le taux de monoxyde de carbone (CO) dans l'organisme en le mesurant dans l'air expiré. Ce taux peut se relever important chez les fumeurs mais aussi chez les personnes exposées au tabagisme passif.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre médecin traitant ou auprès d'un service de pneumologie ou une consultation tabacologique.

Source complémentaire :

- [Comment éliminer une odeur de cigarette dans un logement ?](#)